

ASSURANCE HABITATION CONFORT



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

INFORMATIONS SUR LES GARANTIES, PLAFONDS ET FRANCHISE / SEUIL DE L'OFFRE

TABLEAU DES GARANTIES		Confort	Confort +
Garanties de responsabilité	Responsabilité civile vie privée	✓	✓
	Responsabilité civile en tant que propriétaire, locataire ou colocataire de l'habitation	✓	✓
	Responsabilité civile d'occupant temporaire lors d'un voyage, d'un séjour ou d'une location de salle	✓	✓
	Défense et recours suite à accident	✓	✓
Protection de vos biens	Dégâts des eaux	✓	✓
	Bris de vitre sur les biens immobiliers	✓	✓
	Incendies, explosions, implosions et fumées	✓	✓
	Évènements climatiques	✓	✓
	Vols, tentatives de vol et actes de vandalisme	✓	✓
	Dommages électriques	✓	✓
	Frais complémentaires	✓	✓
	Perte du contenu du congélateur ou du réfrigérateur	✓	✓
	Catastrophes naturelles	✓	✓
	Catastrophes technologiques	✓	✓
	Attentats, émeutes et mouvements populaires	✓	✓
	Déménagement	✓	✓
	Couverture des objets d'une valeur unitaire supérieure à 2000 €	✓	✓
	Tous risques accidentels aux biens immobiliers		✓
Indemnisation en valeur à neuf des biens multimédias de moins de 2 ans et des autres biens mobiliers de moins de 5 ans		✓	
Assistance et services	Assistance habitation suite à sinistre	✓	✓
	Assistance habitation suite à panne domestique	✓	✓
	Autres services d'assistance (en déplacement, pour le compte d'une personne aidée)	✓	✓

PLAFOND DU CAPITAL MOBILIER

Nombre de pièces du logement	1 ou 2 pièces	10 000 €	30 000 €
	3 pièces	15 000 €	40 000 €
	4 pièces	20 000 €	50 000 €
	5 pièces	25 000 €	60 000 €
	6 pièces	30 000 €	70 000 €
	7 pièces	35 000 €	80 000 €
	8 pièces	40 000 €	90 000 €
	9 pièces	45 000 €	100 000 €

Une couverture supérieure de vos biens en **formule Confort +**

LIMITES D'INDEMNISATION PLAFONDS PAR SINISTRE ET PAR ANNÉE D'ASSURANCE

GARANTIES DE RESPONSABILITÉ

- **Responsabilité civile vie privée :**
 - dommages corporels : **20 000 000 €**
 - dommages matériels et immatériels consécutifs : **15 000 000 €**
- **Défense - recours suite à sinistre :**
8 000 € par dossier
- **Responsabilité liée à l'occupation :**
 - dommages corporels : **20 000 000 €**
 - dommages matériels et immatériels consécutifs : **15 000 000 €**
 - recours des voisins et des tiers : **1 800 000 €**
- **Responsabilité civile voyage - séjour :**
5 000 000 € (dans les limites figurant aux conditions générales)

Franchise contractuelle*

150 € au 300 €

*sauf dispositions légales

PROTECTION DE VOS BIENS

- **Vos biens mobiliers conservés chez vous** (meubles, multimédia et effets personnels, hors objets de valeur). Le capital est défini en fonction du nombre de pièce et de la formule choisie
- **Vos biens mobiliers conservés dans vos dépendances fermées** (hors objets de valeur) :
 - surface cumulée < 50 m² : **1 500 €**
 - surface cumulée entre 50 et 99 m² : **3 000 €**
 - surface cumulée entre 100 et 250 m² : **6 000 €**
 - en extension : jusqu'à **20 000 €**
- **Pour les dommages électriques**, le capital couvert est plafonné à **15 000 €** (dans la limite du capital mobilier)
- **Vos objets de valeur conservés chez vous :** (objets d'une valeur unitaire supérieure à 2 000 €)
 - Inclus dès la Confort à hauteur **de 20 % du montant du capital mobilier**
 - En extension : **jusqu'à 20 000 € en formule Confort et 30 000 € en formule Confort +**
- **Garantie « Coup dur »** si votre logement est détruit suite à un sinistre garanti : indemnisation des biens mobiliers en valeur à neuf (dans la limite du plafond du capital mobilier, et hors biens d'occasion)
- **Perte du contenu du réfrigérateur - congélateur :** forfait en fonction du nombre de pièces, allant de **125 € à 200 € par sinistre** - (sans franchise, 2 sinistres maximum par an)
- **Plafonds pour vos biens immobiliers :**
 - vos bâtiments d'habitation sont estimés en valeur de reconstruction à neuf
 - vos installations de production d'énergie verte (hors vol et vandalisme) : **40 000 €**
 - votre piscine et ses équipements : **40 000 €**



Document imprimé en France

GARANTIES OPTIONNELLES

- **Assurance scolaire :** prise en charge des dommages causés et subis par vos enfants durant les activités scolaires et péri-scolaires
- **Protection des aménagements extérieurs :** prise en charge des dommages subis par vos biens situés dans votre jardin ou sur votre terrasse (salon de jardin, barbecue, parasol, balançoire)

ASSISTANCE Voir détail dans les conditions générales.

 **assurance habitation confort**
UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**

L'offre Assurance Habitation Confort est une solution du **Groupe VYV** dont Harmonie Mutuelle est l'une des entités fondatrices. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous couvrons les dommages subis par votre logement et vos biens garantis, protégeons vos responsabilités et celle des personnes assurées, et vous apportons des solutions d'assistance. Deux niveaux de garanties vous sont proposés afin de respecter vos besoins et votre budget.

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le **Groupe VYV** agit pour que la santé soit accessible à tous. En créant l'offre Assurance Habitation Confort, le groupe accompagne chacun dans un avenir serein. Ainsi, le **Groupe VYV**, se mobilise chaque jour et sur l'ensemble du territoire, pour améliorer la vie de chacun en proposant des solutions coconstruites, accessibles, locales et éco-responsables

Document non contractuel. Pour connaître le détail des garanties, référez-vous aux Conditions Générales.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

ALTIMA ASSURANCES : Société Anonyme au capital de 71 020 552,90 € entièrement libéré. Siège social : 275, rue du stade - 79180 Chauray. SIREN : n° 431 942 838 - RCS NIORT. Entreprises régies par le Code des Assurances, activité placée sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.


Harmonie mutuelle
GROUPE **vyv**
AVANÇONS collectif